



et sa régionale «Miersch an Emgéigend»

**Au collège des bourgmestre et échevins
de la commune de Mersch**

Mersch, le 12 février 2018

Concerne : plan d'aménagement général de la commune de Mersch – observation dans le cadre de la modification ponctuelle de la partie graphique au lieu-dit « rue de la Gare » à Mersch (site Agrocenter)

Monsieur le bourgmestre,
Messieurs les échevins,

Le Mouvement Écologique et sa régionale « Miersch an Emgéigend » se permettent de vous faire part par la présente de leurs remarques dans le cadre de la modification ponctuelle sous rubrique.

Afin d'éviter que le « nouveau quartier de la Gare » ne devienne un îlot, déconnecté du centre de Mersch, il est impératif à nos yeux d'assurer des liaisons – si possible directes, fonctionnelles, spacieuses et confortables – entre le nouveau quartier et l'agglomération en tant que telle. Il est évident que cet impératif vaut non seulement pour le transport individuel en voiture, mais surtout et avant tout pour la mobilité douce, c'est-à-dire le vélo et les piétons. Ceci d'autant plus que le nouveau quartier se situe directement en face de la Gare.

Le fait que lors de la construction du nouveau « pont rouge » entre le rond-point près du supermarché et le centre de Mersch, l'Administration des Ponts et Chaussées n'a pas tenu compte des intérêts des cyclistes respectivement des piétons est déjà déplorable. Encore ne faut-il pas réitérer cette faute de planification dans le dossier sous rubrique.

Aussi nous nous permettons de vous rendre attentifs aux deux aspects suivants :

1. Il ressort des documents mises à disposition du public que le passage souterrain central passant sous l'emprise des rails n'aurait plus la qualité telle que prévue dans la consultation rémunérée. La largeur de ce passage souterrain serait réduite à une largeur de 6-7 m, l'accès de part et d'autre serait constitué que par des escaliers et non des rampes à déclivité se prêtant à un passage aisé de cyclistes et de piétons.

L'attractivité de ce passage souterrain se trouvera par conséquent fortement réduit à notre avis.

Le fait que des ascenseurs y sont prévus, ne change rien à ce constat.

Il serait inacceptable, si pour des raisons purement financières respectivement un défaut d'accord sur la répartition des frais encourus (entre la commune, la Société des Chemins de Fer et l'Etat), la planification actuelle ne pourrait pas être modifiée.

Aussi nous vous proposons de compléter et d'adapter la modification du PAG sous rubrique avec l'indication d'une servitude de mobilité douce aux dimensions et qualités prévues dans la consultation rémunérée.

2. En ce qui concerne le nouvel accès au quartier de la Gare à partir du giratoire (près du supermarché), la question suivante se pose :
Est-ce que cet accès carrossable a une largeur suffisante pour permettre l'aménagement d'une piste cyclable et un espace piétons suffisamment large ? Force est de rappeler que cet accès constitue la prolongation de la route nationale N7, pour laquelle un projet de réaménagement conséquent des telles infrastructures pour la mobilité douce.

Nous vous saurions gré d'intervenir le cas échéant auprès du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures pour assurer la cohérence de la planification avec celle tout au long de la N7.

Tout en vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer,
Monsieur le bourgmestre, Messieurs les échevins, l'expression de nos sentiments très distingués.

Blanche Weber
présidente

Edmond Haas Patrick Weyrich
régionale «Miersch an Emgégend»

Copie de la présente a été adressée à

- Monsieur François Bausch, Ministre du Développement Durable et des Infrastructures
- Monsieur Jeannot Waringo, Président du Conseil d'Administration CFL
- Messieurs Marc Wengler, Directeur général et Henri Werdel, Directeur Gestion Infrastructure CFL